



Passage au Tribunal Correctionnel, quel risque encouru ?

Par **MrIce**, le **10/10/2013** à **15:15**

Bonjour,rrnrnJ'étais au lycée un vendredi, et un camarade m'a proposé de faire une "blague à un autre camarade" avec lui, j'ai refusé à plusieurs reprise, mais ce camarade étant insistant, je lui ai menti en disant Oui !rrnrnJ'arrive dans ma salle de cours, je pose mon sac, et je vais aux toilettes me regarder dans le miroir, quand je vois mon camarade qui m'as demander de faire une blague, pousser un camarade dans les toilettes, ce dernier tombant sur moi, je le repousse pour éviter la chute, et simple réflexe, mais ce dernier est mal retomber est s'est fait un hématome dans le dos. Il a porté plainte contre moi et l'autre camarade pour violences volontaire en réunion, et on passe au tribunal de grande instance. (et la mauvaise chute à entraîner une itt de 21 jours).rrnrnQue risque-je ? Je travaille en intérim pour le moment, et j'ai un emploi pour mon bts muc pour l'année prochaine. Je n'ai pas de casier, aucune infraction, alors que mon autre camarade qui m'a proposer de faire une blague avait un an de "sursis".rrnrnJe me pose pas mal de question, donc s'ils vous plait, dites moi ce qui pourrait m'être utile !rrnrnMerci beaucoup d'avance

Par **Tisuisse**, le **10/10/2013** à **16:31**

Bonjour,rrnrnSujet déplacé en droit pénal.rnrnVous allez être jugé par le Tribunal Correctionnel, même si l'audience va se dérouler dans les locaux du Tribunal de Grande Instance.rnrnSi vous êtes mineur, demandez l'assistance d'un avocat.

Par **MrIce**, le **10/10/2013** à **16:34**

Désolé pour le mauvais poste.
D'accord, j'ignorais que l'audience se déroulait dans les locaux du TGI.
Je suis majeur ..
Quelles sont les risques ..? Vais - je faire du suris ? De la prison ferme ? Ou une amende importante ?

Par **MrIce**, le **11/10/2013** à **16:01**

Une réponse ?..